

STAGES DEV MASTER

Responsables pédagogiques :

Stages Professionnels : Marie-Hélène Plumet

Stages Recherche : Grégoire Borst

- **INFORMATIONS GENERALES**

L'étudiant doit avoir finalisé son inscription administrative (paiement droits/ carte d'étudiant) dans l'année concernée par le stage (M1 ou M2) avant toute démarche en vue d'une convention de stage.

Le stage est **intégré au cursus pédagogique de master** dans le cadre d'une **UE Stage**. L'équipe pédagogique peut refuser la signature d'une convention de stage si elle considère que les conditions ne sont pas réunies au regard des spécificités du diplôme (cf. charte pédagogique M1 ou M2). Pour en vérifier l'adéquation, il est demandé aux étudiants, avant toute convention de remplir une **fiche de Projet de stage** et de la transmettre au responsable pédagogique. Outre les attentes en terme de contenu du stage, un projet de stage ne peut être validé que sous réserve de sa compatibilité avec l'emploi du temps et ne doit pas empêcher l'assiduité aux cours magistraux et aux travaux dirigés.

Au cours du cursus M1 +M2, les étudiants effectuent au minimum 500 heures de stage avec un stage obligatoire en M1 et un stage obligatoire en M2, sur la base respectivement de 200 et 300 heures. A la demande de l'étudiant - et avec l'accord de l'équipe pédagogique- la réalisation d'un stage complémentaire peut être admise.

L'enseignant-référent du stage est généralement l'enseignant qui encadre les pratiques de stage DEVmaster à l'université (stages Pro M1 & M2 : superviseur du groupe TD stage ; stage recherche : voir avec G.Borst. En cas de stage à démarrage anticipé sur les TD 'stage', contacter les responsables pédagogiques).

Les informations législatives et pédagogiques générales encadrant les stages à l'université Paris Descartes (CFVU 20 janvier 2015) peuvent être téléchargées en ligne : <http://www.psychologie.parisdescartes.fr/STAGES2/Documents-a-telecharger> (Note de cadrage pédagogique de l'Université Paris Descartes)

PROCEDURE DE VALIDATION ET DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STAGE

1) L'étudiant consulte et imprime la charte pédagogique des stages DEV master M1 et M2 : a) pour en connaître les attentes et bien orienter ses démarches de recherche de stage ; b) pour pouvoir faire connaître ces attentes aux professionnels du lieu de stage et leur faire remplir et signer cette charte.
2) Dès que l'étudiant a trouvé un stage, il adresse (par mail) son formulaire de projet de Stage au responsable pédagogique des stages au sein du diplôme (Stage Pro : M. Cassotti/ Stage Recherche : G. Borst)
3) Le responsable pédagogique valide ou non le projet de stage et communique sa réponse à l'étudiant, à l'enseignant-référent et au gestionnaire des stages (par mail le cas échéant).
4) L'étudiant remplit la convention en ligne sur P---Stage . Les objectifs du stage, ses modalités de réalisation et d'encadrement et d'évaluation pédagogique de même que le nom de l'enseignant---référent sont reportés sur la convention de stage. Important : Une attestation de responsabilité civile est nécessaire pour la validation de la convention de stage par le Bureau des stages.
5) Après vérification et validation par le Bureau des stages , les exemplaires de conventions à signer peuvent être imprimés, en 3 exemplaires , afin d'y apposer les signatures (signatures originales sur les 3 conventions, pas de photocopies) L'ordre recommandé de signatures est le suivant: -l'étudiant -l'enseignant-référent -le tuteur de stage (professionnel encadrant le stage sur le terrain) -l'organisme d'accueil -l'Université (Direction de l'Institut de Psychologie)
6) En parallèle, l'étudiant fait remplir et signer les chartes pédagogiques (professionnel tuteur de stage sur le terrain + enseignant-référent à l'université). Il en garde un exemplaire, en donne un au tuteur de stage et un à l'enseignant-référent.
7) L'étudiant recupère au bureau des stages son exemplaire de convention et celui du tuteur de stage /organisme d'accueil après signature par l'Université. Le stage peut commencer